



LA PLAINE DES PALMISTES

Affaire 07-051119 : Subvention aux associations / Attribution complémentaire pour l'exercice 2019

NOTA. /. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie, que la convocation avait été faite le **31 OCTOBRE 2019** et que le nombre de membres en exercice étant de **29**, le nombre de présent(s) est de : **15**

Absent (s) : 10

Procuration (s) : 4

Total des votes : 13

Secrétaire de séance : Priscilla ALOUETTE



LE MAIRE

Marc Luc BOYER

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

COMMUNE DE LA PLAINE DES PALMISTES

Accusé de réception en préfecture
974-219740065-20191105-DCM07-051119-

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de télétransmission : 07/11/2019

DATE DU CINQ NOVEMBRE

DEUX MILLE DIX-NEUF

L'an deux mille dix-neuf le CINQ NOVEMBRE à seize heures trente le Conseil Municipal de La Plaine des Palmistes dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Marc Luc BOYER.

PRÉSENTS : Marc Luc BOYER Maire - Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} - Jean Noël ROBERT conseiller municipal - Ghislaine DORO conseillère municipale - Priscilla ALOUETTE conseillère municipale - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Alette ROLLAND conseillère municipale - Lucien BOYER conseiller municipal - Jean Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal - Joëlle DELATRE conseillère municipale - Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOUFE conseillère municipale.

ABSENT(S) : Daniel JEAN-BAPTISTE dit PARNY 1^{er} adjoint - Gervile LAN YAN SHUN 3^{ème} adjoint - Micheline ALAVIN 5^{ème} adjointe - Yves PLANTE 6^{ème} adjoint - Jean Benoit ROBERT 8^{ème} adjoint - Victorin LEGER conseiller municipal adjointe - René HOAREAU conseiller municipal - Marie Lucie VITRY conseillère municipale - Jasmine JACQUEMART conseillère municipale - Marie Josée DIJOUX conseillère municipale

PROCURATION(S) : Laurence FELICIDALI 2^{ème} adjointe à Emmanuelle GONTHIER 7^{ème} adjointe - André GONTHIER conseiller municipal à Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4^{ème} adjointe - Jacques GUERIN conseiller municipal à Lucien BOYER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal à Johnny PAYET conseiller municipal

Affaire 07-051119 :
Subvention aux associations / Attribution complémentaire pour l'exercice 2019

Le Maire propose d'attribuer aux associations suivantes, les subventions telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-joint.

Article budgétaire	Objet de la subvention	Nom de l'association	Nature juridique	Montant
6574	Fonctionnement 2019	Plaisir Rando 2P	Assoc.loi 1901	10 371,08 €
6574	Fonctionnement 2019	2PECR (nouvelle association de boxe)	Assoc.loi 1901	1 000 €

En ce qui concerne l'association Plaisir Rando 2P, la demande se décompose financièrement :

- D'un montant de 5 767,66 € au titre d'une aide financière pour le financement d'un poste d'agent de développement associatif pour une durée de 9 mois.
- D'un montant de 4 603,42 € suite aux délibérations des Conseils Municipaux du 27 juin 2019 (validation de la participation communale d'un montant de 2 301,71 € dans le cadre de l'ACI PLIE CIREst Jardin Urbain au centre du Village tranche 2) et du 6 août 2019 (validation de la participation communale d'un montant de 2 301,71 € dans le cadre de l'ACI PLIE CIREst aménagement du jardin solidaire à proximité du réservoir des Mimosas).

Ces subventions pour **Plaisir Rando 2P** représentant un montant de 10 371,08 €, seront imputées sur le chapitre 65 au compte 6574 et font l'objet d'une inscription budgétaire au budget supplémentaire 2019 du budget principal.

La subvention pour la nouvelle association de boxe 2PECR présidée par Madame Ruffine HOARAU est proposée au titre d'une contribution financière de la Commune aux animations mises en œuvre par ladite association. Cette subvention sera prise en charge comptablement par un ajustement qui sera opéré sur le budget du chapitre 65 (autres charges de gestion courante) et ne nécessite pas de nouvelle inscription budgétaire au BS.

L' élu Jean Noël ROBERT conseiller municipal concerné par l'attribution de la subvention à l'association « PLAISIR RANDO 2P » ne participe pas au vote.

Aliette ROLLAND conseillère municipale absente au moment du vote

Appelé à en délibérer, le Conseil municipal :

- Conformément à l'article L 2121-17 du CGCT précisant que, le Conseil Municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.
- Vu l'absence de quorum constaté à la séance du 31 octobre 2019, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a été à nouveau convoqué ce jour, et peut ainsi valablement délibérer sans condition de quorum.

Le Conseil municipal, par **11 voix POUR** ((Marc Luc BOYER, Maire - Laurence FÉLICIDALI 2ème adjointe – Sylvie DE ALMEIDA SANTOS 4ème adjointe - Emmanuelle GONTHIER 7ème adjointe - Ghislaine DORO conseillère municipale – André GONTHIER conseiller municipal - Éric BOYER conseiller municipal - Didier DEURWEILHER conseiller municipal - Johnny PAYET conseiller municipal - Sabine IGOLLE conseillère municipale) et **2 ABSTENTIONS** (Toussaint GRONDIN conseiller municipal - Mélissa MOGALIA conseillère municipale)

Accusé de réception en préfecture
974 219740055 20191105 2019
Date de transmission : 07/11/2019
Date de réception préfecture : 07/11/2019

- **VALIDE** l'attribution de ces subventions complémentaires telles qu'elles sont détaillées dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** le maire ou en son absence, l'élu délégué à signer tous les documents y afférents.

Il est à noter **4 REFUS DE VOTE** (Jacques GUERIN conseiller municipal - Lucien BOYER conseiller municipal – Jean-Luc SAINT-LAMBERT conseiller municipal – Joëlle DELATRE conseillère municipale) qui ne sont pas décomptés dans le total des votes exprimés.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an ci-dessus et ont signé les membres présents.

Pour copie conforme

LE MAIRE,



Marc Luc BOYER